


Délibération du conseil municipal du 17 septembre 2026 n°D2026_61
Publiée sur le site internet de la commune le : 22 septembre 2026
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, les membres composant le conseil municipal de la commune de Vougy légalement convoqués le 9 septembre 2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie située 1 route de Genève à Vougy, sous la présidence de M. MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy.

Présents : 15

Quorum atteint

Absents : 5, dont 3 ayant donné pouvoir :

- AKKAOUI Clémence ayant donné procuration à PASQUALIN Martine
- AZZOPARDI Karen ayant donné procuration à LEDRU Sindy
- BOUACHRAOUI Saïda ayant donné procuration à PEPIN Nathalie

Votants : 18

Secrétaire de séance : Mme CAPRI Brigitte, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

NOM Prénom	Présent	Absent	NOM Prénom	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		GENOVA Antonio	X	
LAURENSEN David		X	PEPIN Nathalie	X	
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen		X
DÉPOISIER Mathieu	X		DEPOISIER Fabrice		X
PASQUALIN Martine	X		LEDRU Sindy	X	
VALENTINI Christian	X		VOTTERO Cédric	X	
MENEGON Daniel	X		AKKAOUI Clémence		X
SCANU Stéphane		X	DEBBICHE Frédérique	X	
DECROUX Elisabeth	X		JACQUARD Hervé	X	
BOUACHRAOUI Saïda	X				

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le maire informe l'assemblée que le Budget Primitif 2026 a été pris en charge par le Service de Gestion Comptable avec les modifications d'imputations suivantes :

- compte 190 (040) changé en 2802 (040) pour 127 387,81 €
- compte 675 (042) changé en 6811 (042) pour 83 422,79 €
- compte 6761 (042) changé en 6811 (042) pour 127 387,81 €
- compte 775 (77) changé en 773 (77) pour 210 810,60 €
- compte 2111 (040) changé en 2802 (040) pour 83 422,79 €

Afin d'être concordants sur l'ensemble des articles et chapitres du budget, il convient **d'apporter les rectifications suivantes à notre maquette budgétaire par une décision modificative n°1 :**

	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
INVESTISSEMENT				040	2111	-83 422,79 €
					192	-127 387,81 €
				024		210 810,60 €
	Total DEPENSES		0,00 €	Total RECETTES		0,00 €
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
	042	675	-83 422,79 €	77	775	-210 810,60 €
		6761	-127 387,81 €			
	Total CHARGES		-210 810,60 €	Total PRODUITS		-210 810,60 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ ADOPTE cette décision modificative n°1 au budget 2026 de la commune présentée comme suit, les montants votés par chapitre en date du 04/03/2026 (délibération D2026_18) demeurant inchangés, l'équilibre de chaque section étant respecté :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 913 453,88 €	2 913 453,88 €
Section d'investissement	3 466 918,76 € (dont 287 847,55 € en reste à réaliser)	3 466 918,76 € (dont 268 120,75 € en reste à réaliser)
TOTAL	6 380 372,64 €	6 380 372,64 €

La secrétaire de séance,



CAPRI Brigitte

Le Maire,



MASSAROTTI Yves

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.